

RÈGLEMENT DU CHALLENGE U11 SAISON 2024/2025

<u>ARTICLE 1</u> - ORGANISATION GENERALE ET PARTICIPANTS

Challenge réservé aux équipes de "U11" de tous les clubs affiliés à la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Tout(e)s les joueurs/joueuses participant à la compétition doivent obligatoirement être licenciés pour la saison en cours.

<u>ARTICLE 2</u> - REGLEMENT

Ce challenge est organisé en conformité avec les règlements généraux et les lois du jeu qui régissent le football à 8.

ARTICLE 3 - SYSTEME DE LA COMPETITION

Le challenge se joue en deux phases.

Phase 1 : « Découverte ou Brassage »

- X poules composées de X équipes en Basse-Terre
- X poules composées de X équipes en Grande-Terre

La phase de brassage durera 3 ou 4 journées.

Phase 2: « ÉLITE et ESPOIR »

- 2 Poules de Niveau 1 Basse-Terre (composée de X équipes)
- 2 Poules de Niveau 2 Basse-Terre (composée de X équipes)
- 2 Poules de Niveau 3 Basse-Terre (composée de X équipes)
- 2 Poules de Niveau 1 Grande-Terre (composée de X équipes)
- 2 Poules de Niveau 2 Grande-Terre (composée de X équipes)
- 2 Poules de Niveau 3 Grande-Terre (composée de X équipes)

La phase « Elite et Espoir » durera 12 à 14 journée.

Les matchs de disputent sous formes de plateaux de 3, 4 ou 5 équipes maximum.

Pour chacun de ces plateaux, il est désigné un club organisateur parmi les équipes en présence.

Ponctuellement, des plateaux de futsal pourront être proposés.

Ce club est responsable de la préparation du terrain. Conformément aux directives concernant la sécurité, les buts doivent obligatoirement être fixés au sol.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être réalisés dans le logiciel Footclubs avant le 31/07/2024.

Les clubs peuvent engager plus d'une équipe dans la compétition.

L'engagement d'équipe(s) supplémentaire(s) est possible jusqu'à la fin de la première phase uniquement. Ces équipes seront directement intégrées en phase 2 dans les poules de niveau 2 ou 3 selon les besoins d'équilibre du calendrier.

<u>ARTICLE 5 - QUALIFICATIONS ET LICENCES</u>

Les licencié(e)s pouvant participer à ce challenge sont :

- Les U11 / U11F (2014), les U10 / U10F (2015)
- Trois U9 / U9F (2016) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
- Sont autorisées les joueuses U12F (2012).
- Une équipe se compose de 12 joueurs/joueuses maximum (8 titulaires et 4 remplaçants).
- 4 joueurs/joueuses titulaires d'une licence Mutation autorisés par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale.
- Les joueurs/joueuses qui sont inscrit(e)s sur la feuille de match doivent être qualifié(e)s à la date de la rencontre. Un joueur ou une joueuse évoluant au sein du challenge U11 ne peut participer qu'à un seul match le même jour ou le lendemain.

ARTICLE 5 – FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de matchs devront être à la ligue 48h. après les plateaux, soit l'application FAL, soit sous un format papier traditionnel.

ARTICLE 6 – HORAIRES ET DUREE

Les rencontres se jouent dans la mesure du possible le samedi après-midi.

Chaque rencontre a une durée de 50 minutes maximum sans prolongation. Le match sec est divisé en 2 périodes de 25 minutes. Une pause coaching de deux minutes à la moitié de chaque période peut être demandé à l'arbitre avec l'accord des deux éducateurs.

La période de repos entre chaque mi-temps est fixée à 10 minutes.

Les plateaux sont constitués de 3, 4 ou 5 équipes maximum. La durée des rencontres est donc ajustée en fonction du nombre d'équipes présentes.

ARTICLE 7 - EQUIPEMENT DU JOUEUR

Le port des protège-tibias est obligatoire.

ARTICLE 8 – TERRAIN

La rencontre se déroule sur un terrain de football à 8.

ARTICLE 9 - BALLONS

Les ballons doivent être fournis par le club organisateur du plateau ou l'une des deux équipes de la rencontre. Les ballons utilisés en U11 sont de taille 4.

ARTICLE 10 – ARBITRAGE

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :

- 1 un arbitre officiel licencié
- 2 un dirigeant ou un éducateur dont la licence a été validée médicalement

L'arbitrage à la touche doit être prioritairement effectué par les joueurs remplaçants comme recommandé par la FFF.

ARTICLE 11- PROGRAMMATIONS DES RENCONTRES

11.1 Les calendriers sont établis par la CRFAL.

Les dates, heures et lieux des rencontres figurant aux calendriers doivent être respectés. Toute demande de modification (date, heure, lieu) émanant d'un club, pour être examinée, devra être formulée dans Footclubs dans les délais réglementaires.

Dans tous les cas, l'accord du club adverse est obligatoire.

- 11.2 Aucun club ne pourra organiser de tournoi réservé aux U11 s'il n'est inscrit et ne participe régulièrement au Challenge U11.
- 11.3 Aucun tournoi ne pourra se tenir à une date prévue pour l'organisation du critérium. Les clubs sont tenus d'organiser les tournois dans les créneaux prévus à cet effet au calendrier prévisionnel du football d'animation. Une demande d'homologation devra être formulée auprès de la LGF au moins 2 mois avant la date prévue pour la manifestation.

ARTICLE 13- POLICE DES TERRAINS

Le club organisateur est chargé de la police de l'infrastructure et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueurs participants. Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters. Le club responsable d'une dégradation devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.

La Ligue Guadeloupéenne de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

<u>ARTICLE 14 – FORFAIT</u>

Trois forfaits, consécutifs ou non, d'une équipe entraînent le forfait général de cette équipe.

ARTICLE 15 - RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats sont enregistrés, mais ne seront pas publiés.

ARTICLE 16 – APPLICATION DES REGLEMENTS

Tous les cas non prévus au présent Règlement sont jugés par la CRSRC en 1ère instance et en appel par la Commission d'Appel Régionale et d'Appel de Discipline (CARAD) et en dernier ressort par le Conseil De Ligue de la LGF dans l'intérêt supérieur du football.

Le présent règlement a été présenté et adopté à la majorité par l'Assemblée Générale de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 23 juin 2024, avec une application pour le début de la saison 2024/2025.